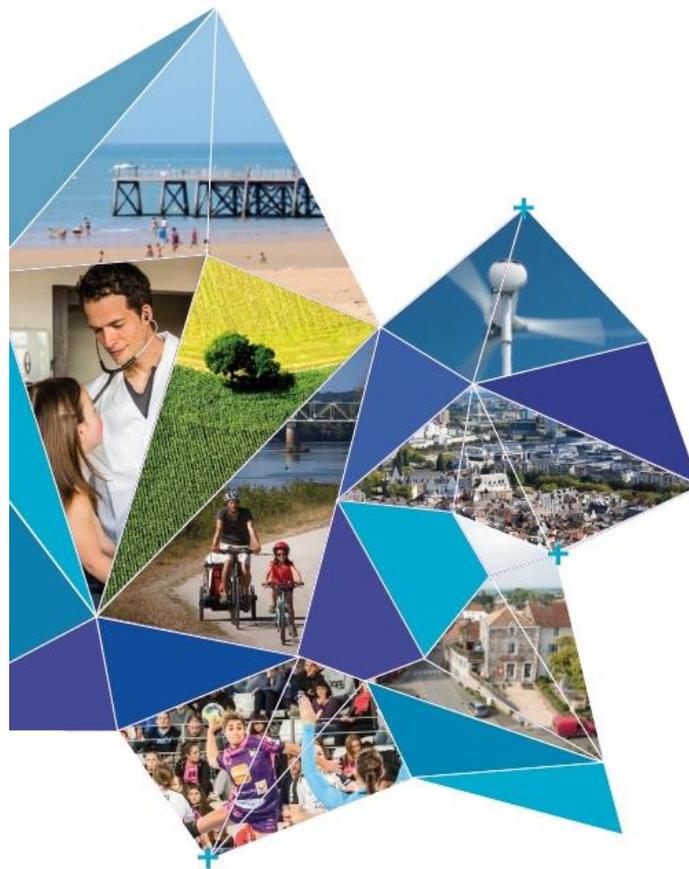


Le 26 mars 2018

**CONTRACTUALISATION**

**La Région signe le Contrat Territoires Région 2020  
de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique  
4 755 000 € pour accompagner les projets du territoire**



1

- ① **Communiqué de presse** ..... p.2-3
- ② **Focus projet : visite du quai Jules Sandeau au Pouliguen.** ..... p.4
- ③ **Le territoire : la communauté d'agglomération CAP Atlantique** ..... p.5
- ④ **En savoir plus sur le CTR 2020** ..... p.6
- ⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** ..... p.7

**CONTACTS PRESSE**

**Gwenola Cariou Huet** : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) – 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92  
**Pauline Limouzin** : [pauline.limouzin@paysdelaloire.fr](mailto:pauline.limouzin@paysdelaloire.fr) – 02 28 20 60 28

Le 26 mars 2018

## Communiqué de presse

### Combat pour l'équité territoriale

# La Région des Pays de la Loire et la Communauté d'agglomération CAP Atlantique signent le Contrat Territoires Région 2020

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est notamment dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire et Yves Métaireau, Président de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique ont signé le Contrat Territoires-Région de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique, doté de 4 755 000 €, en présence de Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires et Christophe Priou et Franck Louvrier, conseillers régionaux.

« Face au risque d'une région à 2 vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

**Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité**, la Région aide chaque territoire selon ses besoins et spécificités en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté d'agglomération CAP Atlantique**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **4 755 000 €**. A travers ce contrat, la Communauté d'agglomération CAP Atlantique souhaite engager des projets sur 5 axes stratégiques :

- **Axe 1 - Les grands équilibres : une armature urbaine multipolaire, des armatures écologiques, paysagères et agricoles préservées et confortées, qui s'adapteront au changement climatique.**
- **Axe 2 - Une économie littorale métropolitaine, touristique et primaire en mouvement qui fait du « bien-être » et du « numérique » les piliers du renouveau de CAP Atlantique.**
- **Axe 3 - Des services adaptés aux usagers et pour un territoire « authentique », « touristique » et « métropolitain ».**
- **Axes 4 et 5 - Optimiser les moyens de CAP Atlantique pour son fonctionnement interne et en tant que partenaire de ses communes membres : développement d'une mutualisation de services et d'un système d'information communautaire sur le territoire.**

Sur la base de sa stratégie et des enjeux définis par le territoire, la **Communauté d'agglomération CAP Atlantique envisage de mobiliser l'enveloppe financière régionale sur les thématiques prioritaires suivantes :**

**Les très grands équipements :**

- L'espace aquatique Aquabaule,
- La piscine d'Herbignac,
- L'espace d'affaires à La Baule-Escoublac.

**Déplacements – mobilité :**

- Des pistes cyclables communautaires et pistes cyclables communales,
- Du stationnement vélos.

**Déchets :**

- Les déchetteries du Croisic, La Baule-Escoublac, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, Guérande...

**Système d'information :**

- Une desserte numérique,
- Des systèmes d'information servant à la mutualisation.

**Economie et tourisme :**

- La requalification des parcs d'activités de Villejames à Guérande et du Poull'go au Pouliguen et Batz-sur-Mer,
- L'extension des parcs d'activités,
- La requalification du quai Jules Sandeau au Pouliguen,
- L'aménagement du littoral.

**Habitat :**

- Les aires d'accueil des gens du voyage.

**Transition énergétique :**

- La rénovation thermique de bâtiments publics : l'Hôtel de Ville de Batz-sur-Mer, l'école Bois Rochefort à Guérande, le foyer Emile Thibault au Croisic, la salle Vinière à Saint-Lyphard,
- La production d'énergies renouvelables : des panneaux photovoltaïques sur la Mairie de Guérande, le stade Jean Ménager et le centre Athanor également à Guérande, une chaudière à bois pour la piscine d'Herbignac.

## Focus projet : reconstruction du Centre Aquabaule – La Baule-Escoublac

### Un centre aquatique d'eau de mer

La reconstruction a été confiée au groupement MAS – mandataire de 7 entreprises : architecture bâtiments et paysage, de gros œuvres, d'ingénierie, d'acoustique et de normes Haute Qualité Environnementale.

Le nouveau centre aquatique, dont l'ouverture est programmée au printemps 2019, disposera non seulement de 125 m<sup>2</sup> de bassin d'apprentissage et d'activités (aquagym, aquabike) et de 220 m<sup>2</sup> de bassin de perfectionnement, d'une pataugeoire, mais aussi de deux espaces bien-être couvert et découvert avec une eau à 31°. La diversité des espaces laissera à chacun le plaisir de profiter des bienfaits des traditionnels hammam, sauna, spa, mur et buse massant et, plus insolites, la grotte à sel et d'un bassin extérieur « nordique » d'eau de mer chauffée à 27° de 310 m<sup>2</sup> ouvert toute l'année. Un « bar à jus », une tisanerie et une terrasse viendront également compléter l'offre d'accueil du public, même non nageur.

Un système appelé Ecoplage (maîtrise d'ouvrage Ville de La Baule) permettra de drainer une certaine quantité d'eau de mer pour :

- d'une part alimenter la pompe à chaleur eau de mer (besoin de l'ordre de 85 m<sup>3</sup>/h),
- d'autre part alimenter les besoins en eau de mer du centre aquatique (remplissage de bassins, renouvellement d'eau des bassins : besoins de l'ordre de 15 m<sup>3</sup>/h).

### Prochaines étapes du projet Aquabaule

- Fin du gros œuvre et corps d'états secondaires (électricité, plomberie, chauffage...) : printemps 2018 à printemps 2019
- Ouverture prévisionnelle du nouvel établissement : printemps 2019

4

### Coût total de l'opération

11 759 000 € HT (foncier, études, travaux), dont :

- **1 584 472 €** de subventions de la Région des Pays de la Loire (équipement),
- 220 000 € d'aides de l'ADEME - Fonds chaleur (pompe à chaleur),
- 200 000 € de Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (pompe à chaleur),
- une dotation (montant non déterminé) dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2020.

Hors dispositif Ecoplage estimé à 1 500 000 €.



Avant-projet du centre Aquabaule © MAS-BTP – Eric Lemarié

## Focus projet : visite du quai Jules Sandeau, au Pouliguen

### Programme de travaux et d'aménagements du quai Jules Sandeau

Afin de favoriser le développement économique et touristique et de répondre aux nouvelles attentes des usagers au quotidien, le Pouliguen a souhaité requalifier le quai Jules Sandeau, cœur historique et site emblématique de la commune. Pour atteindre ces objectifs, il s'agit de redynamiser le centre-ville et le port de plaisance et de pêche, mais aussi de faciliter la mobilité en favorisant les modes de déplacement doux, en rendant l'espace public accessible aux personnes à mobilité réduite et en sécurisant l'ensemble des déplacements.

Le programme de travaux d'un montant de 2 000 000 € est **financé par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du CTR 2020 à hauteur de 150 000 €**. Il comprend :

- Des travaux sur le Quai Jules Sandeau et le pourtour du square Jean Prié – déconstruction de l'extension du bâtiment des douanes,
- Le repositionnement de 2 places minutes entre les rues Jean Bart et Surcouf,
- L'implantation de terrasses au droit des façades des commerces,
- La création d'une place de stationnement pour personnes handicapées,
- La reprise du quai bas (enrobé, perré, cheminements piétonniers, accès mis en rampe), du quai haut, du trottoir, et du muret sur le quai Jules Sandeau,
- La création d'une piste cyclable surélevée rue de la Plage,
- L'aménagement de circulations piétonnes et la végétalisation de la place Delaroche-Vernet,
- La mise en place de mobiliers urbains blancs aux lignes courbes.

Des travaux complémentaires de requalification du quai Jules Sandeau pourront être aussi financés par la Région des Pays de la Loire à hauteur de 50 000 € au titre du Fonds Régional de Développement de Communes.



Avant-projet du quai Jules Sandeau

## La communauté d'agglomération CAP Atlantique

### Le Territoire

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique – Cap Atlantique – est un périmètre communautaire comprenant **15 communes** s'étendant sur **2 départements** (Loire-Atlantique et Morbihan) et **2 régions** (Pays de la Loire et Bretagne).

**Président** : Yves Métaireau

#### Population

- Près de **72 500** habitants, autour de **360 000** en saison estivale ;
- Croissance de la population : **+ 3 %** entre 2009 et 2016.

(source INSEE population municipale 2016)

#### Superficie

- **395 km<sup>2</sup>** ;
- **2 600** hectares de marais salants : **2 000** hectares pour le bassin de Guérande, **600** hectares pour le bassin du Mès ;
- **Réseau routier**
- **25 km** de routes nationales ;
- **250 km** de routes départementales ;
- **181 km** d'itinéraires cyclables.

#### Logements

**70 877** logements dont **51,6 %** de résidences principales. Source : Filocom 2013

#### Economie

##### Entreprises

- **17** parcs d'activités dont 4 d'intérêt communautaire. 3 en phase d'extension, 3 en phase de commercialisation et 7 en cours de requalification (modernisation) ;
- **7 236** établissements (dont 95 % ont moins de 10 salariés) ;



- **6 119** entreprises et commerces (hors agriculture) ;
- **24 400** emplois (+ 4 000 depuis 1999) ;
- **30 000** actifs soit **42 %** de la population.

##### Economie primaire

- Les **2** premiers ports de pêche de Loire-Atlantique : La Turballe et Le Croisic ;
- Environ **290** producteurs de sel ;
- **7 500** tonnes de production conchylicole (moules, coques, huîtres, palourdes) sans compter la pêche à pied professionnelle ;
- **214** exploitations agricoles (hors saliculture) ;
- **16 232** hectares agricoles exploités + **1 126** hectares entretenus.

##### Tourisme

- **58** hôtels, **62** campings pour une capacité d'accueil commercial de **44 451** lits, tous types d'hébergements confondus.

## En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

### • Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

### • Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

### • Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

### • Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

### • Bénéficiaires :

**Maîtres d'ouvrage publics** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés** : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

### Chiffres clés de la contractualisation

#### En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

#### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



## Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 423 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 16,13 M€ soit près de 30 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération CAP Atlantique, les communes du Croisic et de Piriac-sur-Mer ont bénéficié du **FRDC** :

- Le Croisic : 75 000 € pour la réhabilitation de la salle Jeanne d'Arc (salle polyvalente à dominante culturelle),
- Piriac-sur-Mer : 50 000 € pour la construction d'une maison de l'enfance.